



a Secure Identity Alliance initiative

Encadrement de l'Initiative OSIA

(Open Standards Identity API)

14 décembre 2020

Sommaire

1. Objet de l'Initiative OSIA.....	2
2. Intervenants invités à prendre part à l'Initiative OSIA.....	3
3. Structure de l'Initiative OSIA.....	3
4. Le Groupe de travail OSIA.....	3
4.1. But.....	3
4.2. Participation.....	4
4.3. Programme de travail et organisation interne.....	4
4.4. Contributions.....	5
5. Le Comité consultatif OSIA.....	5
5.1. But.....	5
5.2. Participation.....	6
5.3. Programme de travail et organisation interne.....	6
5.4. Contributions.....	7

1. Objet de l'Initiative OSIA

La Secure Identity Alliance est un groupement qui se consacre à la sensibilisation générale et à la diffusion des meilleures pratiques dans le domaine des produits et services fondés sur l'identité numérique régaliennne.

Dans ce contexte, la Secure Identity Alliance a lancé l'Initiative OSIA. OSIA signifie Open Standards Identity API.

L'initiative OSIA vise à concevoir, publier et mettre à jour une norme ouverte, disponible gratuitement pour tous les fournisseurs et clients, pour des produits et services fondés sur l'identité numérique régaliennne, qui puissent ainsi devenir interopérables, facilitant ainsi l'extension et l'interaction des programmes d'identité, sans verrouillage propriétaire.

2. Intervenants invités à prendre part à l'Initiative OSIA

Les intervenants suivants sont invités à prendre part à l'Initiative OSIA :

- > Membres de la Secure Identity Alliance : Membres fondateurs, Membres pleins et (sur invitation par le Bureau de l'Alliance) Membres associés. Tous les Membres sont des entités ayant une activité commerciale dans le champ de l'identité numérique régaliennne.
- > Observateurs de la Secure Identity Alliance : (dans les deux cas, sur invitation par le Bureau de l'Alliance) Observateurs consultants et Observateurs associés. Les Observateurs consultants sont des organismes gouvernementaux, des institutions universitaires, des consultants ou autres entités actifs dans le champ de l'identité numérique régaliennne. Les Observateurs associés sont des entités ayant une activité commerciale dans le champ de l'identité numérique régaliennne, mais avec un siège social situé hors de l'Union européenne.

3. Structure de l'Initiative OSIA

Le travail sur l'Initiative OSIA est mené dans un Groupe de travail dédié de la Secure Identity Alliance, sous la supervision d'un Comité consultatif *ad hoc*.

4. Le Groupe de travail OSIA

4.1. But

Le Groupe de travail OSIA a pour but de gérer l'élaboration, la conception, la mise à jour et la publication des spécifications techniques et fonctionnelles OSIA.

Le Groupe de travail OSIA est également chargé de définir les moyens permettant de tester, d'accréditer et de certifier les produits utilisant les spécifications OSIA.

Il fonctionne selon les termes et conditions énoncés dans la Charte SIA Open Source pour l'élaboration d'une norme d'interconnexion entre registres, ci-jointe, à laquelle tous les Membres du Groupe de travail doivent se conformer. Plus généralement, tous les Membres du Groupe de travail s'engagent à respecter les règles régissant Secure Identity Alliance, notamment son Code de conduite et sa Charte de conformité. En revanche, l'*IPR Policy* générale de la Secure Identity Alliance n'est pas applicable (la Charte SIA Open Source, précitée, est applicable).

4.2. Participation

Le Groupe de travail OSIA est ouvert aux Membres fondateurs et aux Membres pleins de Secure Identity Alliance.

Le Groupe de travail OSIA est également ouvert, sur invitation, aux Membres associés, Observateurs consultants et Observateurs associés. L'invitation est décidée par le Bureau en tenant compte de :

- > L'expertise pertinente dans le domaine (l'expertise peut n'être démontrée que sur certains aspects, y compris l'utilisation de produits et services).
- > La capacité à jouer un rôle actif au sein du Groupe de travail au travers de personnels disposant des connaissances techniques nécessaires (désignation obligatoire d'un architecte / contributeur technique).
- > L'absence de violation des droits de propriété intellectuelle dans le domaine couvert par OSIA, sanctionné par une décision finale d'une cour de justice ou de toute autre autorité indépendante compétente au cours des trois (3) années précédant la demande d'adhésion au Groupe de travail.

Le Bureau est en droit de révoquer toute admission, à tout moment, notamment en cas de violation des règles que les membres du Groupe de travail s'engagent à respecter, ou en cas de non-contribution active au Groupe de travail.

4.3. Programme de travail et organisation interne

Le programme de travail et l'organisation interne du Groupe de travail OSIA sont gérés par son Président, nommé par le Bureau de Secure Identity Alliance.

Les séances de travail doivent être organisées au moins une fois par mois (appel d'avancement mensuel plus atelier technique bimestriel, par conférence ou réunion physique), et plus souvent en fonction des développements en cours et des sujets traités.

Le Président est spécifiquement chargé de faire respecter la Charte de conformité de la Secure Identity Alliance au sein du Groupe de travail OSIA.

Le Président rédige les procès-verbaux des réunions.

4.4. Contributions

Les Observateurs consultants ou associés qui ont un caractère non-gouvernemental et participent au Groupe de travail OSIA contribuent financièrement à l'Initiative. Au début de chaque année civile (et pour l'année d'admission, si celle-ci intervient au plus tard le 30 juin), ils versent une somme non remboursable, d'un montant à déterminer par le Bureau de la Secure Identity Alliance. Les Membres fondateurs, Membres pleins et Membres associés contribueront via les frais d'adhésion versés à la Secure Identity Alliance.

Des lignes de comptabilité spécifiques seront créées dans les comptes de la Secure Identity Alliance afin d'identifier les ressources et les dépenses liées à l'Initiative.

5. Le Comité consultatif OSIA

5.1. But

Le Comité consultatif OSIA a pour but de fournir au Groupe de travail des recommandations sur le développement général de l'Initiative, notamment sur les questions liées à l'utilisation d'OSIA, sur sa cohérence avec ses objectifs (interopérabilité, compatibilité avec les besoins des autorités, etc.), et une perspective de long terme. Il aide à mieux faire connaître l'Initiative et à communiquer à son sujet.

5.2. Participation

Le Comité consultatif OSIA est ouvert, sur invitation, aux Observateurs associés à caractère gouvernemental. L'admission est décidée par le Bureau en fonction de la capacité à contribuer aux travaux du Comité consultatif.

5.3. Programme de travail et organisation interne

Le Comité consultatif est dirigé par un Président qui supervise les travaux du Comité, préside ses réunions et synthétise ses recommandations.

Le premier Président est nommé par le Bureau de la Secure Identity Alliance, pour un mandat s'achevant fin 2020. Les Présidents suivants sont nommés par consensus par les Membres du Comité consultatif pour un mandat de deux ans (deux années civiles). En cas d'absence de consensus, le Bureau de la Secure Identity Alliance organise une élection par et entre les membres du Comité consultatif, tout nouveau Président étant élu à la majorité des deux tiers des votes valides des membres du Comité consultatif (c'est-à-dire en excluant les abstentions et les votes nuls, le cas échéant). Le Président reste en place tant qu'un Président suivant n'a pas été nommé.

Le Comité consultatif se réunit au moins deux fois par an (pour une conférence téléphonique et une réunion physique) avec les membres du Groupe de travail. Le Secrétaire général de la Secure Identity Alliance est invité. Les membres du Bureau peuvent également y assister par l'intermédiaire de leur représentant et / ou d'autres membres de leur personnel qu'ils délèguent.

Le Président du Comité consultatif peut organiser d'autres réunions si nécessaire.

Le Président du Groupe de travail assure le secrétariat du Comité consultatif, notamment en ce qui concerne la préparation des réunions et la rédaction des procès-verbaux. Il est chargé de la coordination des travaux entrepris par le Groupe de travail sur la base des avis fournis par le Comité consultatif.

Des annonces publiques ou d'autres documents peuvent être diffusés, sur accord du Président du Comité consultatif et du Président du Groupe de travail. En cas de désaccord, les Présidents renvoient la décision au Bureau de la Secure Identity Alliance.

5.4. Contributions

Les Membres du Comité consultatif ne sont pas invités à contribuer financièrement à l'Initiative. Des contributions volontaires peuvent toutefois être convenues avec le Bureau de la Secure Identity Alliance.